

Conduite de nacelle élévatrice en toute sécurité

## **Public**

Toute personne intéressée

**Prérequis** 

Aucun

**Objectifs** 

Répondre aux prérequis du livre IV du code du bien-être au travail concernant l'utilisation des équipements de travail mobiles:

Il existe envers les conducteurs, de la part de son employeur, comme d'ailleurs envers tout travailleur en général, l'obligation d'information et de formation (articles I.2-16 à I.2-21 du code du bien-être au travail). Le dispositions de l'article IV.3-7, 1° du code stipulent: "La conduite d'équipements de travail mobiles automoteurs, est réservée aux travailleurs qui ont reçu une formation adéquate pour la conduite sûre de ces équipements de travail".

Informations complètes sur le site du SPF Emploi (https://emploi.belgique.be/fr/themes/bien-etre-au-travail/equipements-de-travail/equipements-de-travail-mobiles/permis-de)

Au terme de la formation, le participant sera capable:

- Etre capable d'utiliser un élévateur à nacelle
- Appliquer la règlementation en vigueur
- Travailler en toute sécurité
- La réglementation : Conditions requises pour être conducteur, obligations de l'employeur et des salariés, les différents acteurs de prévention, législation, EPI , Registre, entretiens et contrôles des engins
- Technologies et caractéristiques des engins
- Fonctionnement des dispositifs de sécurité
- Fonctionnement du circuit hydraulique, de la transmission et des commandes
- Analyse des anomalies constatées
- Prise de poste et fin de poste
- Règles d'utilisation et de stabilité
- Risques lors de l'utilisation de l'engin
- Plaque de charge
- Signalisation et balisage
- Familiarisation au poste de conduite
- Conduite et positionnement de l'engin
- Fin de poste

- Tests théorique et pratique

## Informations pratiques

- > Droit d'inscription 300,00 €
  - Cette formation est agréée "chèques formation".
- Horaires
  - Villers-Le-Bouillet
    - Le 28 novembre 2025
      De 8h30 à 16h30
    - > Le 13 février 2026 De 8h30 à 16h30
    - > Le 17 avril 2026 De 8h30 à 16h30
  - Verviers
    - > Le 18 mars 2026 De 8h30 à 16h30
  - Q Liège
    - Le 12 décembre 2025
      De 8h30 à 16h30
    - > Le 16 janvier 2026 De 8h30 à 16h30
    - Le 6 février 2026
      De 8h30 à 16h30
    - > Le 3 avril 2026 De 8h30 à 16h30
    - > Le 20 mai 2026 De 8h30 à 16h30
    - > Le 18 juin 2026 De 8h30 à 16h30

## > Certificat - Attestation

Attestation de conducteur de nacelle permet de démontrer une maitrise de la conduite en toute sécurité d'une plate-forme élévatrice.

NB: l'attestation remise ne correspond pas au certificat français appelé CACES

> Aides sectorielles à la formation

Aucune

Examens

La formation est clôturée par un test théorique et pratique